



**VISITES DE POSTES DU  
28/03/2013  
SEURRE  
ET SAINT JEAN  
DE LOSNE**

### **TRESORERIE DE SEURRE**

**L'effectif du poste de Seurre est constitué d'un chef de poste et de 4 agents. Mais une collègue est partie en retraite le 01/03/2013, et une collègue ne rejoindra la trésorerie qu'en juillet 2013.** Actuellement, la trésorerie bénéficie de l'apport de 2 collègues de l'équipe de renfort pour compenser l'absentéisme. 2 collègues sont à temps partiel. Les agents connaissent des difficultés pour assurer toutes les missions qui leur sont confiées. Les moindres absences pour maladie, stages, congés,... ont pour conséquence de rendre parfois les conditions de travail plus que limites !

**La charge de travail a été considérablement augmentée en décembre et janvier du fait de la redevance incitative** qui se met en place et qui a engendré énormément d'appels et de visites de la part des redevables propriétaires et mensualisés. Cette redevance incitative dépend de la communauté de communes des rives de Saône (37 communes) en remplacement de la TEOM adossée à la Taxe foncière.

Les collègues trouvent que la mise en place des **Centres Prélèvements Services (CPS)** est à l'opposé du service de proximité qui est mis en avant par la création des Centres des Finances Publiques.

Les collègues ont ressenti **les difficultés grandissantes rencontrées par les contribuables** pour réussir à remplir leurs obligations contributives en 2012 du fait de la conjoncture.

La charge de travail SPL est elle aussi très importante pour un poste de petite taille. L'hôpital de Seurre (130 lits) et la maison de retraite (40/50 lits) font parti des très nombreux comptes gérés par la trésorerie.

**Le peu d'espace disponible entre l'entrée et le guichet ne permet aucune confidentialité.** Il est possible de recevoir un contribuable dans un bureau si nécessaire.

L'accès à la trésorerie se fait par quelques marches et **l'accès en fauteuil est donc impossible**, ce qui n'est pas normal pour les collègues. **C'est même scandaleux d'après nous !**

### **TRESORERIE DE SAINT JEAN DE LOSNE**

**L'effectif du poste de Saint Jean de Losne était formé d'un chef de poste et de 4 agents jusqu'au départ en retraite d'une collègue en octobre 2012. Depuis cette date, les agents sont 3 dont 2 à 80 %, ce qui fait un effectif réel de 2,6.** Actuellement, une collègue de l'équipe de renfort est présente sur la trésorerie.

**Le nombre des réceptions physiques est important, environ 2 000 sur une année et les renseignements demandés sont de plus complexes, en particulier lors de la campagne d'impôt sur le revenu.**

**Les collègues doivent faire des choix. Si personne de l'équipe de renfort n'est affecté pour la période de campagne d'information «impôt sur le revenu» du mois de mai, la mission d'information ne pourra pas être assurée par les effectifs présents.**

La particularité du CFP de Saint Jean est que **les contribuables dépendent pour le paiement, de St Jean, pour l'assiette, du SIP de Beaune et pour le cadastre, du CDIF de Dijon, et bientôt du CPS pour la mensualisation !**

Il semble qu'il y ait des **incohérences ou décalages entre Hélios** et les communes.

Des stages TVA sont proposés aux agents sur 3 jours. De ce fait, la trésorerie risque d'être fermée 2 mercredis.

Comme pour les collègues de Seurre, **la charge de travail a été considérablement augmentée en décembre et janvier du fait de la mise en place de la redevance incitative.** Il a été aussi constaté une augmentation de l'encaissement d'amendes.

**En mars 2012, le CFP a subi sa deuxième effraction,** après celle de décembre 2009.

Il est aberrant de voir que les fenêtres d'une trésorerie en rez de chaussé n'aient pas de barreaux anti-intrusion, ni de verre spécifique.

Une boîte aux lettres sécurisée est aussi demandé chaque année. Pas de nouvelle à ce jour.

**Nous passons ici les détails qui n'en sont pas (des détails !) concernant les problèmes de sécurité à résoudre...**

**Notre direction doit prendre ses responsabilités et effectuer les travaux nécessaires à la bonne sécurité des agents et des locaux.**